

**MAIRIE DE BRENNILIS  
LE BOURG  
29690 BRENNILIS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

**L'an deux mille neuf, le 19 novembre à 18h30.**

**Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,**

**Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.**

**Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Olivier Magoariec, Alexis Manac'h, Carole le Boulanger, Jérôme Cochenec, Sylvie Birhart, Jean Faillard, Anita Daniel, Berc'hed Troadec**

**Absente: Françoise Borgne, excusée, procuration à Sylvie Birhart**

**Convocation: 10 novembre 2009**

**Secrétaire de séance: Anita Daniel**

**\*\*\*\*\***

**Objet : Opération foncière, zones sensibles, Conseil général**

Le Conseil général envisage, si le Conseil municipal en est d'accord, une double opération foncière Protection des espaces naturels sensibles sur la commune de Brennilis, portant d'une part sur l'arrière Venec, et d'autre part sur les bords de l'Elez et du Roudoudour.

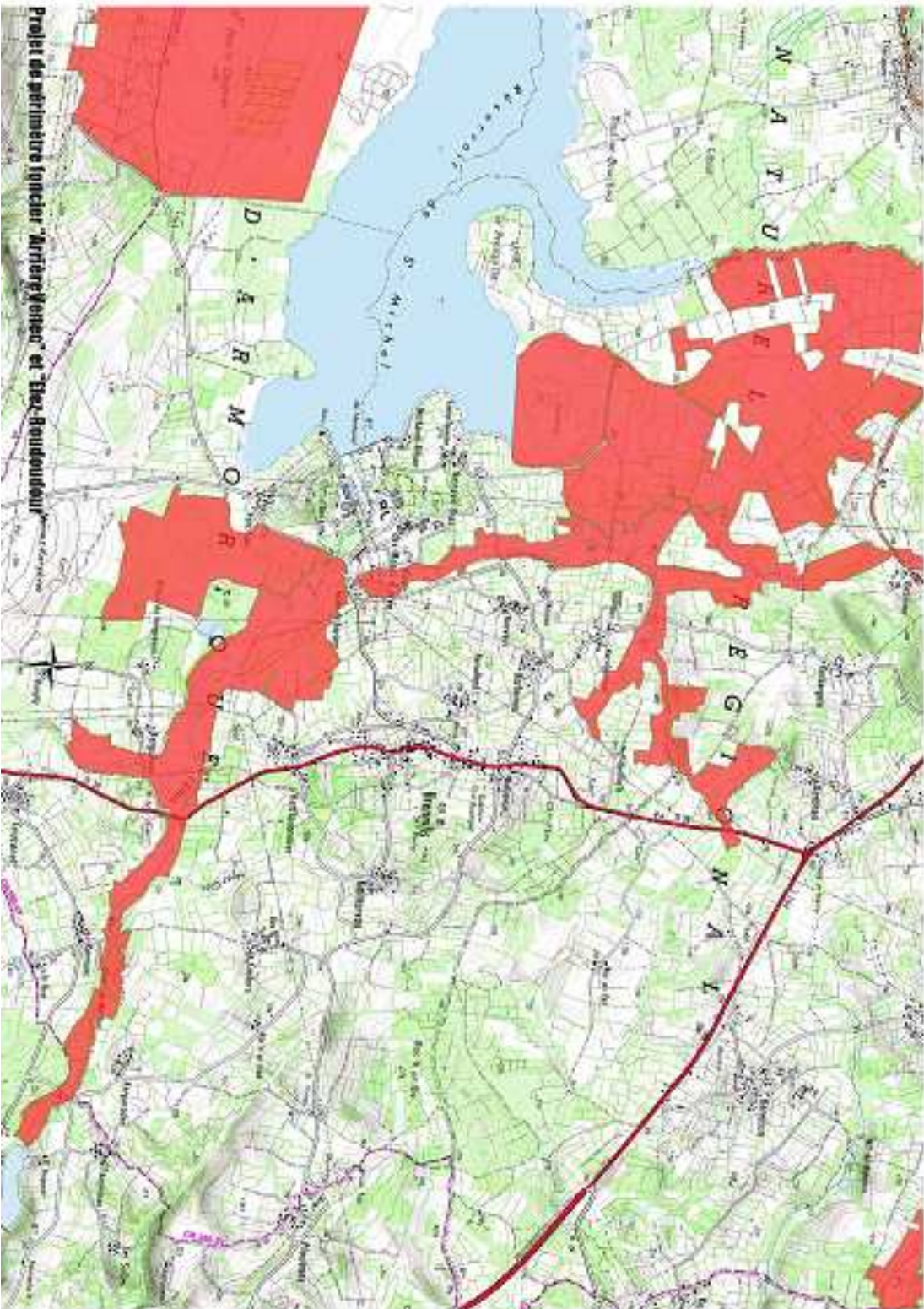
Le Comité consultatif environnement, réuni le 17 septembre 2009, s'est prononcé en faveur de l'opération, qui nécessite pour être amorcée une délibération de principe du Conseil municipal.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable de principe à la mise en place d'un périmètre d'intervention foncière et d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les secteurs situés sur le territoire de la Commune de Brennilis compris entre le plan d'eau du Rusquec au sud et le Moulin de Kerstrat (rive gauche de l'Ellez), ainsi qu'entre le Moulin de Kerstrat et Kerveguenet au nord (rive gauche du Roudoudour) et la rive amont du Roudouhir à l'ouest au bénéfice du Conseil général, selon le plan annexé.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT



Projet de périmètre foncier "Artère Verte" et "Eze-Houdouin"